

Danger lié aux UV au poste de travail (intérieur et extérieur)



Plan

Aperçu du danger lié aux UV

Cancer cutané professionnel

- Tableaux cliniques
- Appréciation comme maladie professionnelle
- Prévention
- Matériel d'information

Évaluation de l'exposition aux UV

Effets des UV sur la santé

Effets aigus d'une exposition intense aux UV:

- Coup de soleil
- Kératites (éblouissement du soudeur, ophtalmie des neiges).

Les coups de soleil graves répétés augmentent le risque de cancer noir de la peau.

Effets chroniques des UV:

- Vieillissement cutané prématuré
- **Cancer clair de la peau (surtout carcinome spinocellulaire et stades précoces)**
- Altérations de la conjonctive, du cristallin et de la rétine (œil)

Effets des UV et cancer cutané

La lumière ultraviolette (UV) est la principale cause de cancer cutané.

Types de cancer cutané:

Carcinome spinocellulaire
(spinaliome), stades précoces
(forme de cancer clair de la peau)



Carcinome basocellulaire
(forme de cancer
clair de la peau)



Mélanome malin
(cancer noir de la peau)



(Autres formes rarement)
suva^{pro}

Exposition aux UV

Les «Outdoor workers» (personnes travaillant en plein air) sont 3 à 5 fois plus exposés aux UV.

L'exposition varie considérablement selon les régions du corps.

Autres facteurs:	Altitude
	Réflexion
	Latitude

Les UVB tout comme les UVA augmentent le risque de cancer cutané

Importance en termes d'épidémiologie

Fréquence: les cancers cutanés sont les tumeurs les plus fréquentes (total ~15 000 nouveaux cas/an)

Carcinome spinocellulaire: jusqu'à 30 nouveaux cas/100 000 habitants /an

Les stades précoces sont fréquents

Carcinome basocellulaire: probablement 3-4 fois plus fréquent, en général facile à traiter.

Mélanome: au moins 2000 nouveaux cas/an en Suisse

Problématique de la causalité

Complexe

Évaluation différente selon le type de tumeur

Différencier les circonstances professionnelles des tumeurs liées à une exposition dans l'enfance/loisirs

Forme d'exposition: chronique - intermittente/intense;
exposition aux UV naturels mais aussi artificiels

Situation légale

Les cancers cutanés ne sont pas encore reconnus comme maladie professionnelle dans beaucoup de pays.

LAA/OLAA: annexe 1: «Maladies dues à des radiations non ionisantes (laser, ondes micro, **rayons ultra-violets**, rayons infrarouges, etc.): tous travaux.»

Reconnaissance comme maladie professionnelle, lorsque la cause est avec une probabilité prépondérante exclusivement ou au moins essentiellement liée au travail (> 50 %).

Bases

Pour l'essentiel, travaux de Diepgen, Drexler et Blome en Allemagne

Il faut y ajouter d'autres travaux scientifiques effectués à partir des registres du cancer des länder allemands

Données issues des registres cantonaux du cancer en Suisse

Situation concernant le carcinome spinocellulaire/spinaliome

C'est pour ce type de cancer qu'on dispose des preuves les plus solides concernant une relation causale entre l'exposition chronique aux UV et le développement tumoral.

Les tumeurs surviennent typiquement sur les zones cutanées exposées au soleil.

Selon une modélisation statistique, un accroissement de 1 % du rayonnement UV entraîne une augmentation de l'incidence des spinaliomes de 2,5 à 2,7 % (autrement dit une augmentation de 40 % du rayonnement UV aboutit à un doublement du risque dans le cadre d'une exposition professionnelle).

Les autres causes sont rares dans le contexte professionnel.

Situation concernant les carcinomes basocellulaires

Il existe une relation entre carcinomes basocellulaires et exposition intermittente aux UV; ces cancers ne surviennent pas toujours uniquement sur les zones cutanées exposées.

Des études récentes montrent cependant qu'il existe un rapport évident avec l'exposition chronique aux UV (résultats provenant d'études épidémiologiques allemandes).

Les carcinomes basocellulaires survenant sur des zones cutanées exposées chez les personnes travaillant en plein air depuis de nombreuses années pourront être considérés comme des maladies professionnelles en cas d'exposition chronique supplémentaire de ces zones aux UV.

Situation concernant le mélanome malin

Une exposition au soleil dans la jeunesse et une exposition intense et intermittente aux UV constituent des facteurs de risques bien établis.

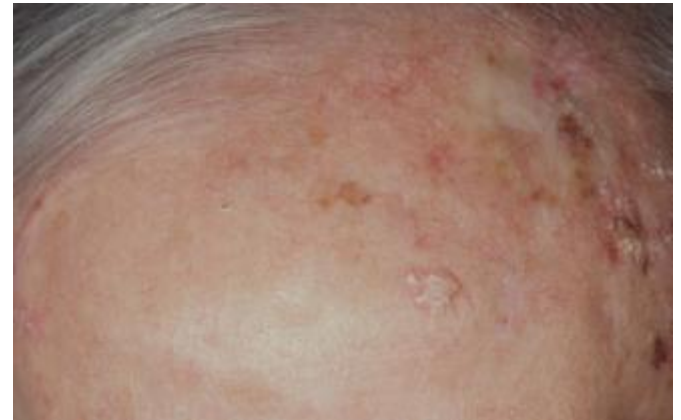
Les rapports avec une exposition professionnelle chronique aux UV sont moins clairs. Ventilation des données selon le type de mélanome. Peu significatif en raison du manque de données.

Situation particulière: mélanome lentigo malin (mélanome de Dubreuilh), qui évolue lentement à partir d'un stade précurseur.



Conduite à tenir en cas de carcinome spinocellulaire

Les «outdoor workers» présentant un carcinome spinocellulaire (spinaliome) sur une zone cutanée exposée à la lumière et chez lesquels une **longue** exposition professionnelle aux UV est avérée doivent être déclarés à l'assurance-accidents compétente. Il en va de même pour les lésions cutanées prononcées dues au soleil (lucite chronique prononcée, kératoses actiniques).



Bilan médical et investigations techniques.

Conduite à tenir en cas de carcinome basocellulaire: lorsqu'un tel cancer survient sur une peau exposée au soleil et qu'il existe parallèlement des signes manifestes de lésions actiniques chroniques, déclaration à l'assurance-accidents si l'on a affaire à une personne travaillant en plein air depuis longtemps.

Conduite à tenir en cas de mélanome malin: une déclaration comme maladie professionnelle n'est pas à recommander, car il n'existe pas de preuves épidémiologiques à l'appui de la reconnaissance en tant que maladie professionnelle (voir registre zurichois du cancer).

(Exception: mélanome lentigo malin).

Mesures préventives

Impact potentiellement important

Faire en sorte que l'exposition professionnelle aux UV soit aussi minime que possible.

La prévention des cancers cutanés protège aussi contre le vieillissement prématuré de la peau.

Pour des indications plus précises concernant les mesures techniques, organisationnelles et individuelles, se référer à la brochure suivante:

Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques ?
Information destinée aux personnes travaillant en plein air. Référence: 84032.All./F/I (Suva et Ligue contre le cancer)

Affiches ciblées sur le thème de la protection solaire.

Matériel d'information



Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques?

Information destinée aux personnes travaillant en plein air

suvapro
Le travail en sécurité

 **ligue contre le cancer**

suvapro

**Travailleurs en plein air:
le soleil veut votre peau!**

La peau a bonne mémoire et peut se venger cruellement bien des années après une exposition solaire excessive.

- Portez un couvre-chef, des lunettes de soleil et une chemise à manches longues.
- Renouvelez régulièrement les applications de crème solaire (indice 20 au minimum).

Infos complémentaires:
brochure Suva 84032.1.



suvapro
Le travail en sécurité

Suva, zone portale, 5002 Lucerna, tél. 041 410 58 51 Référence 88272.1
Commandes en ligne: www.suva.ch/wa/e-e-f 071 2000

Pour en savoir plus

Exposition aux rayons ultraviolets et cancers cutanés: un état des lieux privilégiant le point de vue de la dermatologie professionnelle

in Suva Medical 2010 (all/f)

(avec références bibliographiques)